



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 octobre 2011, à 15 heures

Président : M. Yohanna (Vice-Président) (Nigéria)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- b) Participation des femmes au développement (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-54797 (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Point 23 de l'ordre du jour : Élimination
de la pauvreté et autres questions liées
au développement (suite)**

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
(suite) (A/66/221)**
- b) Participation des femmes au développement
(suite) (A/66/219)**
- c) Mise en valeur des ressources humaines (suite)
(A/66/206)**

1. **M. Mac-Donald** (Suriname), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui s'est alignée sur la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les obstacles à l'élimination de la pauvreté vont s'aggraver. La situation du Fonds de solidarité mondial est la conséquence décevante du manque de volonté politique de la communauté internationale. Pour éliminer la pauvreté, il faut une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusion, qui conduit à la création d'emplois. Or, la crise économique a frappé de plein fouet les emplois et les revenus et entraîné une augmentation du nombre de travailleurs pauvres, la hausse des prix de l'alimentation et une insécurité alimentaire mondiale.

2. L'agriculture étant le principal moyen de subsistance des pauvres, la CARICOM a créé l'Agence des Caraïbes pour le contrôle agrosanitaire et la sécurité sanitaire des aliments et mis en place une politique régionale de sécurité sanitaire des aliments et de l'alimentation, fondée sur la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009 et, en particulier, sur son troisième principe. La CARICOM souligne également combien il est important que la population de la région consomme ses propres produits afin de garantir la sécurité alimentaire et de lutter contre les maladies chroniques non transmissibles. Tous ces défis requièrent une approche multisectorielle.

3. Le reclassement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, dont ont fait l'objet tous les membres de la CARICOM sauf Haïti, obéit à des critères qui devraient tenir compte de la vulnérabilité

aux catastrophes naturelles telles que les ouragans. La communauté internationale doit tenir les promesses faites à Haïti après le tremblement de terre dévastateur de 2010 et accélérer les efforts de reconstruction du pays.

4. L'intégration sociale des groupes défavorisés doit recevoir davantage d'attention. La démarginalisation des pauvres par le droit en tant que stratégie de développement devrait continuer à être centrée sur l'élimination des barrières entravant l'accès aux marchés et institutions établis, à promouvoir des systèmes d'accès à la propriété pour les pauvres et à garantir un accès durable et équitable aux terres et autres ressources naturelles, tout en assurant la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables, et en veillant à augmenter les opportunités commerciales et à promouvoir l'accès au marché.

5. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent rester le cadre principal des activités de développement des Nations Unies. Il faut mettre en place un partenariat mondial renforcé pour le développement, axé sur les priorités nationales et la conduite par les pays des stratégies de développement. La CARICOM constate avec préoccupation qu'en 2010 l'aide publique au développement est restée inférieure à 0,7 % du produit national brut des pays développés, et salue les pays qui ont augmenté leurs contributions. Les différentes parties prenantes devraient renforcer l'aide qu'elles apportent à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Initiative pour un socle de protection sociale.

6. **M^{me} Sriphiromya** (Thaïlande) dit que le Gouvernement de son pays s'attache à garantir l'égalité des chances, une éducation primaire et secondaire gratuite et une couverture médicale universelle. La Thaïlande concentre ses efforts sur l'agriculture et les petites et moyennes entreprises, en facilitant l'accès au crédit et aux marchés, en encourageant la productivité agricole et la sécurité alimentaire, et en renforçant sa compétitivité par le développement de la recherche, des technologies et des ressources humaines. Le Gouvernement a adopté le concept d'économie créative : les industries créatives qui s'inspirent de la culture locale, des coutumes populaires et des traditions intellectuelles de chaque société offrent en effet d'énormes possibilités en matière de création d'emplois.

7. Une intégration régionale renforcée permettrait de promouvoir le commerce et les investissements, de créer des emplois et de réaliser des économies d'échelle. L'intégration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est revêt une haute priorité, de même que le développement des transports régionaux et des réseaux de communication de l'information.

8. La Thaïlande appuie l'effort d'amélioration de la cohérence et de la coordination que représente le plan d'action adopté par tous les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, et elle remercie le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du rôle qu'ils ont joué à cet égard. La Thaïlande va continuer à appliquer le Pacte mondial pour l'emploi et l'Initiative pour un socle de protection sociale. Enfin, elle exprime ses remerciements pour le soutien apporté à son pays à la suite des récentes inondations.

9. **M. Abdullah** (Malaisie) indique que son pays a mis en place un éventail de programmes aux fins d'une croissance soutenue, équitable et sans exclusion, et compte atteindre le statut de pays développé d'ici à 2020. Une croissance économique soutenue pourrait être réalisée grâce à une bonne planification et une stabilité politique à long terme. La Malaisie s'efforce à présent d'attirer les investissements et de transformer les zones rurales pour y drainer les investissements privés et les possibilités d'emploi. L'État a ouvert des épiceries et des dispensaires aux tarifs abordables pour atténuer les conséquences de la hausse du coût de la vie. La Malaisie est en bonne voie pour éradiquer la pauvreté tant urbaine que rurale.

10. En 1980, la Malaisie a mis en place un programme visant à promouvoir la coopération technique entre les pays en développement, à renforcer la coopération régionale et sous-régionale et à favoriser l'autonomie collective de ces pays. Ce programme, qui fait une large place à la mise en valeur des ressources humaines, comporte 70 cours spécialisés de courte durée dans un large éventail de domaines, qui ont été suivis par plus de 20 000 personnes. Dans le cadre de ce programme, la Malaisie a consacré, au cours des cinq dernières années, plus de 66 millions de dollars à l'assistance technique et au renforcement des capacités.

11. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) dit que la participation des plus démunis et des plus vulnérables aux programmes de développement est une priorité du programme de son pays. Il est établi que la stratégie nationale de microfinancement a apporté des solutions dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'éducation, et a aussi contribué à améliorer la sécurité économique des travailleurs qui touchent de faibles revenus et à augmenter les possibilités d'emploi dans les zones rurales.

12. **M. Teo Zi-Ming** (Singapour) dit que les résultats obtenus par son pays prouvent que l'élimination de la pauvreté est un objectif réalisable. Lorsque Singapour a accédé à l'indépendance en 1959, le pays était aux prises avec un chômage important, une croissance démographique rapide et des tensions sociales et politiques. Il s'est lancé dans un processus de croissance et de développement en suivant les conseils des experts des Nations Unies et d'un éventail d'agences internationales, et en s'appuyant sur sa bonne gouvernance et sa population laborieuse. Son excellent système d'éducation a permis aux Singapouriens issus de milieux défavorisés de déployer tout leur potentiel. Des réseaux de sécurité sociale, un système d'assistance publique et des formations ont été mis en place afin que personne ne soit laissé pour compte. Des mesures ont été prises pour promouvoir la propriété immobilière universelle et la prestation de soins médicaux d'un coût abordable.

13. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté doivent être complétées par la coopération régionale. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a pris des mesures importantes pour réduire les écarts de développement et améliorer l'intégration régionale. Singapour continue à prêter son concours aux autres pays en développement, en leur offrant des programmes de formation et en partageant ses connaissances techniques dans des domaines comme l'éducation, la gestion de l'environnement, le développement économique et la gouvernance.

14. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) rapporte que les effets persistants de la crise économique et financière continuent à mettre en échec les efforts visant à mettre en œuvre les politiques macroéconomiques progressistes que les gouvernements s'étaient engagés à mettre en œuvre dans la résolution 65/1 de l'Assemblée générale. Les envois de fonds, les apports d'aide publique au développement et les prix des matières premières à l'exportation ont chuté. Pour

remédier à ces problèmes, il faut faire en sorte que ces efforts soient complémentaires et mieux harmonisés.

15. La Côte d'Ivoire, qui sort d'une grave crise, fait face à de nombreuses difficultés, liées notamment à la sécurité, à la reconstruction et au redressement économique. Le Gouvernement a élaboré un nouveau plan de lutte contre la pauvreté pour la période allant de 2012 à 2015. Un plan national de développement, soutenu par un plan présidentiel d'urgence d'un montant de 90 millions de dollars, a été mis en place pour répondre aux besoins immédiats (eau potable, éducation, électricité, installations sanitaires urbaines et santé). Bien avant la fin de la crise postélectorale, le Président a décidé que des soins médicaux gratuits devaient être fournis aux couches pauvres de la population. Le Gouvernement s'est appuyé sur l'aide de ses partenaires de développement, notamment les institutions financières internationales, le Groupe de la Banque africaine de développement, l'Union européenne et des bailleurs d'assistance bilatérale. Les conditions préalables au redressement économique sont à présent réunies.

16. La stratégie de redressement consiste à utiliser le secteur privé comme moteur de croissance. Sur le plan macroéconomique, les secteurs du cacao, des minerais, de l'énergie, du fisc et de la finance doivent faire l'objet de réformes. Les investissements étrangers devraient stimuler la production de café, de pétrole et l'extraction minière. Des ponts, autoroutes et centrales thermiques et hydroélectriques doivent être construits.

17. **M^{me} Agada** (Niger) explique que la stratégie de son pays pour éliminer la pauvreté d'ici à l'année butoir de 2015 passe par le secteur rural comme moteur principal de la croissance économique. Elle consiste à réaliser une croissance économique soutenue en créant des richesses et des emplois, notamment parmi les populations rurales pauvres, l'objectif étant de mettre en place une économie diversifiée et concurrentielle dans une sous-région intégrée. Le Niger demeure cependant très dépendant d'une agriculture archaïque, inefficace, à faible rendement et exposée aux variations climatiques. Le taux annuel de croissance économique de 3,9 % de 2002 à 2006 est loin de suffire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le taux de croissance de la population, qui est l'un des plus élevés au monde, limite les effets de tout changement structurel important.

18. Le nouveau cadre de politiques économique et sociale se fonde sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les programmes d'intégration et d'élimination de la pauvreté convenus aux niveaux du continental, de la région et de la sous-région. Le plan stratégique avait fixé un certain nombre d'objectifs chiffrés à atteindre d'ici à 2012, en termes de croissance économique, taux de pauvreté, malnutrition, alphabétisme, mortalité infantile, mortalité maternelle, prévalence du VIH/sida, accès à l'eau potable et à l'électricité, taux de fécondité total, terres protégées et production céréalière. Des progrès importants ont déjà été accomplis dans le domaine de la scolarisation, de l'accès à l'eau potable, des taux de mortalité chez les jeunes, du niveau de vie et de l'accès des femmes au microcrédit.

19. **M. Fernández-Arias Minuesa** (Espagne) indique que sa délégation soutient les recommandations du Secrétaire général invitant à prendre en compte le souci de l'égalité des sexes dans les stratégies de développement national. L'Espagne considère l'égalité des sexes tant comme une fin en soi que comme un thème transversal. Son plan-cadre de développement accorde plus de poids à cette question afin de promouvoir l'émancipation de la femme dans les pays en développement. Le Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le développement (2010-2015), qui a été adopté sous la présidence espagnole de l'Union européenne, vise à accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local.

20. L'Espagne s'intéresse particulièrement à la consolidation de la paix, à la lutte contre les violences à caractère sexiste, au respect de la diversité et des droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction et continuera à augmenter son aide en faveur de l'égalité des sexes, qu'elle avait déjà multipliée par 4 au cours des dernières années. Elle a conclu des accords-cadres avec des organismes internationaux qui s'occupent directement ou indirectement de la problématique hommes-femmes, comme l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Pour promouvoir la citoyenneté démocratique, il est essentiel de renforcer les organisations féministes et les organisations de femmes

de la société civile et de garantir la participation réelle des femmes aux politiques publiques. C'est avec cet objectif en ligne de mire que l'Espagne a créé un Fonds pour l'égalité des sexes au sein d'ONU-Femmes.

21. **M. Stokes** (Australie) dit que l'égalité des sexes est un pilier du développement économique et humain, qui ne profite pas seulement aux hommes et femmes, à leur famille et leurs communautés aujourd'hui, mais dont bénéficieront également toutes les générations à venir. Soutenir l'égalité des sexes est un principe directeur du programme d'aide de son pays, en croissance rapide, dont les principaux objectifs de développement portent sur la santé maternelle, l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes afin qu'elles participent à l'économie et qu'elles occupent des postes de direction.

22. Le Gouvernement australien a récemment nommé sa première ambassadrice mondiale des femmes et des filles, qui aura pour vocation de promouvoir les droits fondamentaux et les droits au développement des femmes et des filles du monde entier. Comme le Secrétaire général l'a relevé dans son rapport, dans les années 80, l'Australie a fait œuvre de pionnière en matière de prévisions budgétaires tenant compte de l'égalité des sexes, et a continué à montrer l'exemple en ce qui concerne les bonnes pratiques en fournissant des ressources à la mesure des objectifs, en renforçant les capacités de planification et de programmation budgétaire des agences gouvernementales et en militant pour la transparence.

23. Il faut faire davantage sur le plan international pour veiller à ce que des données précises ventilées par sexe soient fournies à temps. Le système de l'ONU permettant de repérer les activités contribuant à l'égalité hommes-femmes est un outil pratique et efficace pour s'assurer que les programmes humanitaires répondent aux besoins des femmes et des filles, et les organismes des Nations Unies devraient étudier de nouveaux moyens de l'appliquer dans les programmes de développement.

24. Les différentes parties prenantes et les bailleurs de fonds doivent également veiller à ce que la coopération internationale pour le développement tienne compte de la problématique hommes-femmes. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) constitueront des occasions importantes d'obtenir des

engagements soutenus en faveur des femmes et des filles du monde entier. Dans les pays les moins avancés, celles-ci font partie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables au monde, et les engagements pris lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés doivent être réalisés dans cette optique.

25. La création d'ONU-Femmes marque une étape importante pour les femmes en matière de développement. Son mandat consistant à coordonner les initiatives en faveur des femmes à l'échelle du système des Nations Unies est à même d'apporter de véritables bienfaits aux femmes et aux filles. L'appui financier revêt une importance fondamentale à cette fin. De 2009 à 2011, l'État australien a multiplié par 6 sa contribution aux ressources de base d'ONU-Femmes. Et comme le programme d'aide australien continue à augmenter et devrait doubler d'ici à 2015, les femmes et les filles vont continuer de figurer au premier plan des préoccupations et des engagements.

26. **M. Umetaliev** (Kirghizistan) explique que le développement occupe une place centrale dans les politiques de son gouvernement, et tout particulièrement l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé publique et la protection des tranches les plus vulnérables de la population. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, son pays a réduit de 33 % à 3 % le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême. L'accès à l'eau potable propre est à présent quasiment universel, un niveau d'éducation élevé est atteint et la participation des femmes à la vie politique a augmenté.

27. Pour remédier aux problèmes posés par l'élimination de la pauvreté, le Gouvernement kirghize a pris des mesures en vue d'augmenter les dépenses à finalité sociale, de redistribuer les revenus en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables, de surmonter les effets de la crise financière, d'enrayer la hausse du prix des denrées alimentaires et de cibler les couches de la population pâtissant des réformes structurelles.

28. Son pays, qui a toujours su se distinguer par des taux d'alphabétisation élevés, accorde une place prioritaire, dans sa stratégie de développement national, à l'élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à une formation professionnelle de meilleure qualité. En ce qui concerne les femmes et le développement, il faut élaborer un programme à long terme pour promouvoir

l'emploi des femmes, notamment dans les zones rurales. À cette fin, le pays a lancé un projet d'investissements et de services dans le secteur agricole, étant convaincu que le rôle des femmes dans le développement devrait ressortir correctement des objectifs du Millénaire pour le développement.

29. **M. Hassen** (Éthiopie) se dit préoccupé par le fait que plus d'un tiers de la population de l'Afrique subsaharienne continue à vivre dans la pauvreté extrême. La création d'emplois, le renforcement des capacités de production, l'investissement dans le développement rural et le soutien aux femmes et aux enfants devraient constituer des critères clefs pour mesurer l'efficacité des pouvoirs publics en matière d'élimination de la pauvreté.

30. Dans ce cadre, le Gouvernement de son pays a adopté un plan national de développement accéléré et soutenu pour éradiquer la pauvreté (PASDEP), grâce auquel il a réalisé une croissance économique soutenue et une réduction importante de la pauvreté. Son indice à deux chiffres depuis 2004 en fait un des pays affichant la croissance économique la plus rapide au monde.

31. Si la croissance constitue une condition nécessaire pour éliminer la pauvreté, elle ne suffit pas en elle-même à réaliser cet objectif. Le Gouvernement éthiopien a investi plus de 60 % de son budget dans des programmes d'assistance aux pauvres et travaille directement avec les groupes concernés, les parties prenantes et des partenaires internationaux pour toucher les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants. En 1995, 49,5 % de la population du pays vivaient dans une pauvreté extrême. Dix ans plus tard, ce chiffre a été ramené à 38,7 % et à 29,2 % en 2010. Encouragé par ces résultats, le Gouvernement a lancé un nouveau plan quinquennal pour la transformation et la croissance, en vue de ramener le taux de pauvreté à 22 % d'ici à 2015.

32. Il reste cependant des obstacles internes, notamment des problèmes économiques, financiers, techniques et culturels. En outre, des phénomènes mondiaux comme le changement climatique, la hausse du cours des produits de base et le ralentissement de l'économie sont autant de facteurs qui ont contribué aux difficultés actuelles. Rien n'est plus déshumanisant que de vivre dans la pauvreté, et l'élimination de la pauvreté n'est pas seulement une obligation morale,

elle est aussi dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble.

33. **M. Alibabae** (République islamique d'Iran) dit que l'élimination de la pauvreté est une condition indispensable du développement durable, en particulier pour les pays en développement qui doivent encore faire face à de nombreuses difficultés communes, comme la pauvreté extrême, l'insécurité alimentaire, un chômage élevé, le fardeau d'un endettement onéreux, le changement climatique et une aide financière insuffisante.

34. Dans les pays où les inégalités sont importantes, la croissance ne suffit pas à elle seule à faire reculer la pauvreté, elle exacerbe au contraire ses pires conséquences. Cela étant, un développement sans exclusion ne peut pas s'appuyer sur la dynamique des marchés. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son rapport, l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté dépend de la façon dont les bénéfices de cette croissance sont redistribués. Pour atteindre l'objectif du Millénaire consistant à éliminer la pauvreté extrême d'ici à 2015, il faut non seulement une croissance régulière, mais aussi davantage d'aide en faveur des couches les plus pauvres de la société, en visant avant tout la croissance de secteurs susceptibles de générer plus d'emplois. Dans ce cadre, le Gouvernement iranien a adopté une politique qui consiste à allouer des subventions aux régions pauvres et moins avancées, apportant ainsi une importante contribution à la lutte contre le chômage dans les zones rurales.

35. **M^{me} Mongwa** (Botswana) dit que l'élimination de la pauvreté reste l'élément central des objectifs et aspirations en matière de développement. La pauvreté est un obstacle majeur au développement, en particulier dans les pays en développement, et il est donc impératif que tous les engagements individuels ou collectifs à apporter de l'aide soient tenus. Si la pauvreté extrême a rapidement baissé en Afrique ces dernières années, le continent continue néanmoins à faire face à de graves difficultés, notamment la détérioration des termes de l'échange pour les produits africains, le manque de ressources financières consacrées au développement, le déclin des investissements dans les projets d'infrastructures nationales, ainsi que des taux de chômage très élevés, frappant particulièrement la jeunesse.

36. Ces problèmes ont été aggravés par les crises alimentaire, énergétique et financière mondiales, laissant les pays en développement qui sont des importateurs nets de produits alimentaires, comme le Botswana, se débattre pour nourrir leur population. Le Gouvernement du Botswana est cependant convaincu que ces difficultés ne sont pas insurmontables et continue à mettre en place plusieurs réseaux de protection sociale, sans parler de l'éducation gratuite, des programmes de soins médicaux subventionnés, de l'accès aux antirétroviraux, de la distribution de nourriture dans les écoles, des programmes d'aide aux orphelins et aux déshérités et des caisses de pension pour les personnes âgées. Ces programmes reçoivent un appui soutenu de la communauté internationale, que le Gouvernement apprécie hautement.

37. **M. Karageorgiades** (Observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte) dit que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est au cœur de la mission de l'Ordre : depuis plus de 900 ans, celui-ci a pour principe fondamental de prêter assistance à toute personne en détresse, sans distinction de race, d'origine ou de religion. Il travaille actuellement dans plus de 120 pays par le truchement de sa branche humanitaire, Malteser International, et il a récemment inauguré de nouveaux projets d'élimination de la pauvreté au Cambodge, au Kenya, au Soudan et en Inde.

38. Dans un monde où la détresse économique est une réalité de la vie, le sort des pauvres, des malades, des sans-abri, des personnes déplacées, handicapées et âgées est devenu encore plus pénible. En sa qualité d'ordre à la fois religieux et séculier qui a pour tradition de venir en aide aux défavorisés, l'organisation a une vive conscience de la nécessité de poursuivre sa mission, et se réjouit que la Deuxième Commission comprenne que l'élimination de la pauvreté se fonde sur un processus d'intégration sociale s'inscrivant dans le consensus et la solidarité.

39. **M^{me} Barth** (Organisation internationale du Travail) dit que son organisation souscrit pleinement aux recommandations formulées dans le document A/66/221, et rappelle combien il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques et de poursuivre la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et les autres partenaires, afin de soutenir les efforts visant à éliminer la pauvreté par la promotion du Programme pour un travail décent.

40. La lente reprise du marché du travail à la suite de la crise économique mondiale continue à entraver les efforts de réduction de la pauvreté. En recherchant des solutions, il convient de s'intéresser autant à la qualité qu'à la quantité des emplois, car des millions de personnes travaillent uniquement pour survivre, souvent dans le cadre de l'économie parallèle où toute dignité leur est refusée. Les politiques doivent viser à transformer les modèles économiques qui ont généré cette pauvreté, afin de conjuguer croissance économique et justice sociale. Le Programme pour un travail décent fournit un modèle efficace à cette fin.

41. La clef permettant de combler le fossé entre pauvreté et travail décent est de faire du principe d'un plein emploi valorisant un objectif macroéconomique central, allant de pair avec un faible taux d'inflation et des mesures fiscales intelligentes. De même, la cohérence des politiques de transition vers une économie verte et durable pourrait faciliter la croissance, en encourageant par exemple l'investissement et la création d'emplois verts, conformément au Pacte mondial pour l'emploi.

42. L'organisation coopère activement avec d'autres agences spécialisées en vue de favoriser la cohérence entre les politiques et espère poursuivre sa collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, ainsi que le Sous-Comité des ONG pour l'élimination de la pauvreté. Le travail décent est un élément phare des efforts d'élimination de la pauvreté et un moyen essentiel pour réaliser une croissance plus efficace qui pourrait conduire à un développement équitable, durable et sans exclusion.

43. **M^{me} Solomon** (Observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations) souligne l'importance du lien entre la migration et les efforts d'élimination de la pauvreté. Ce lien apparaît très clairement avec les transferts de fonds officiels vers les pays en développement dont le montant total s'élevait à 325 milliards de dollars en 2010. Les quelque 214 millions de migrants dans le monde sont donc des acteurs de premier plan, dont le comportement économique et social doit être pris en compte dans tout débat sur l'élimination de la pauvreté.

44. L'organisation félicite également le Secrétaire général d'avoir mis en lumière, dans son rapport sur la mise en valeur des ressources humaines (A/66/206), le potentiel que représentent les migrations pour le développement humain. Les transferts de savoir-faire

et de connaissances qui vont de pair avec les migrations constituent des apports précieux pour les économies nationales, et les pouvoirs publics devraient prêter plus d'attention au renforcement des compétences des migrants, notamment dans les pays d'accueil. De même, il est impératif de tenir compte de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration d'initiatives visant à éliminer la pauvreté, et tout programme d'intégration de la problématique hommes-femmes doit reconnaître le rôle des femmes migrantes, comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement.

45. **M^{me} Ratsifandrihamanana** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), s'exprimant également au nom du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial, dit que les femmes, qui représentent 43 % des travailleurs dans les zones rurales des pays en développement, contribuent indéniablement au développement économique et social. Dans de nombreux pays, elles sont les principales exploitantes et agricultrices, ne percevant souvent qu'une maigre rémunération, voire aucune, et dirigent aussi de petites entreprises qui maintiennent en vie l'économie rurale. Bien qu'elles jouent un rôle central, elles se heurtent encore à de multiples obstacles et leurs efforts sont largement ignorés et peu reconnus. En général, les femmes ont des parcelles de terrain plus petites et les régimes fonciers sont plus favorables aux hommes. Elles sont moins susceptibles d'utiliser des technologies avancées et des intrants commercialisés, ce qui réduit leurs rendements.

46. La promotion de l'égalité hommes-femmes dans les zones rurales doit donc devenir un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Garantir aux femmes un accès égal aux intrants agricoles permettrait d'augmenter jusqu'à 30 % la production des exploitations agricoles gérées par des femmes et de réduire le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde jusqu'à 150 millions.

47. L'écart en termes de progrès entre les zones urbaines et rurales est aggravé par le fait que les enfants vivant dans les campagnes sont deux fois plus exposés à la sous-alimentation que ceux qui habitent dans les villes, ce qui a de graves répercussions sur la productivité et la croissance. Pour remédier aux inégalités entre les sexes en milieu rural, les pouvoirs

publics doivent prendre conscience du fait que les politiques et les institutions accordent davantage de place aux hommes qu'aux femmes. Pour prendre de bonnes décisions en matière de développement rural, il faut tenir dûment compte des différences entre les sexes.

48. En outre, l'égalité entre les sexes doit être non seulement garantie sur le papier mais aussi dans la pratique, et les femmes doivent pouvoir acheter, vendre et hériter les terres, ouvrir des comptes d'épargne ou emprunter de l'argent, et conclure des contrats ou vendre des produits. À l'approche de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, de la Conférence Rio +20 et du délai de 2015 fixé pour les objectifs du Millénaire pour le développement, il convient de tenir davantage compte du rôle des femmes des zones rurales dans le développement.

La séance est levée à 17 heures.